



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Décentralisation
et de la Fonction publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS Cedex 07

PARIS, le 2 avril 2015

Madame la Ministre,

La synthèse rédigée par la DFAGP concernant la « *déconcentration, fusions de corps, CIGeM et lignes directrices de gestion* » de la séquence 3 des discussions sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations, impose à la FGF-FO de vous apporter des précisions importantes.

Tout d'abord la FGF-FO rappelle que les comptes rendus de réunion de la DGAFP, qui ne précisent pas la position de chaque organisation syndicale, ne peuvent en aucun cas engager Force Ouvrière.

Ensuite, au regard des enjeux et d'un éventuel accord à l'issue des négociations, les éléments suivants méritent d'être précisés :

- Force Ouvrière revendique le maintien des CAP de portée nationale partout où elles existent et ne demande en rien une déconcentration accrue de la gestion. De plus, la FGF-FO est totalement opposée à une déconcentration de la gestion sur une base interministérielle. La FGF-FO rappelle que chaque ministère doit pouvoir porter ses politiques publiques et donc assurer le recrutement et la gestion des personnels nécessaires pour les mener. Rattacher la gestion des personnels sur un plan interministériel auprès du Préfet de région au prétexte d'un portage différencié des politiques publiques au regard des spécificités de chaque région entrainera de fait des inégalités tant en terme de gestion pour les agents que d'accès aux services publics pour les usagers. Pour la FGF-FO la gestion des personnels n'est en rien de la compétence de la DGAFP mais doit demeurer celle des ministères.
- Concernant les fusions de corps et CIGeM : la FGF-FO rappelle son opposition aux précédentes fusions de corps en particulier celles hétéroclites concernant les corps administratifs et de contrôle dans certains ministères. Avant toute éventuelle relance d'une politique de fusions de corps, la FGF-FO exige un bilan de celles déjà effectuées et à chaque fois que c'est nécessaire, un retour en arrière permettant de mieux assurer des missions spécifiques pour des corps particuliers. L'extension du CIGeM des Attachés aux catégories B et C, prélude à des cadres professionnels communs aux trois versants de la Fonction publique rencontre l'opposition ferme de notre organisation. En effet, les CIGeM annihilent toutes possibilités pour les ministères de

discuter des ratios pro/pro. De plus, la discussion interministérielle sur ces aspects « carrière et rémunération » est refusée par la DGAFP, comme en témoigne le fait que ni le ratio pro/pro du CIGeM des attachés ni les tableaux de montants du RIFSEEP des secrétaires administratifs n'ont été discutés dans aucune instance de dialogue social. Force Ouvrière vous alerte également sur le danger d'une extension du CIGeM qui, au prétexte de maîtriser et réduire la dépense publique, entraînerait une réduction des possibilités de promotion pour les agents. Le gel de la valeur du point d'indice associée à la hausse des retenues pour pension civile pénalisent déjà suffisamment les agents pour ne pas en rajouter en ralentissant leurs carrières.

- Concernant les lignes directrices de gestion, la FGF-FO rappelle que chaque agent doit pouvoir bénéficier des mêmes garanties donc de la même égalité de traitement quel que soit son lieu d'affectation. Là encore chaque ministère doit garder sa compétence pour définir ses règles de gestion dans le cadre fixé par le statut général sur la mobilité notamment après un dialogue social ministériel. Enfin, FO rappelle son attachement au rôle et à la place des CAP. Les prérogatives des CAP doivent être maintenues pour l'étude des dossiers individuels des agents, ce qui suppose que les CAP ne soient dessaisies d'aucun élément et ne deviennent pas de simples chambres d'enregistrement des décisions locales.

Ces précisions sont majeures pour la FGF-FO.

Alors même que vous n'avez toujours pas dévoilé vos véritables intentions dans le cadre du chantier PPCR- Avenir de la Fonction publique, sur la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire ni le niveau souhaité d'intégration d'une part des primes, les seules propositions RH annoncées n'augurent rien de positif pour la suite des discussions.

Il est urgent que vous puissiez indiquer les bases des négociations avec les indices de pied et sommet de grade de chaque catégorie ainsi que le niveau d'intégration des primes avant que ce dossier ne laisse penser que votre seul objectif est le transfert de la gestion ministérielle des personnels vers une gestion interministérielle auprès des préfets de région.

Dans l'attente de constater une évolution sur ce chantier nécessaire de revalorisation des carrières des fonctionnaires et agents publics, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Christian GROLIER
Secrétaire Général

